

A rappeler pour toute communication avec nos services

**SQN-03-25-0002494**

**Le 30/04/2025 16:24:25**

**NOUVEAUX ETABLISSEMENTS MAGRI**

SAS au capital de 500 001,00 €  
 11 ROUTE DE PANNECIERES - THIGNONVILLE 45300 SERMAISES  
 SIRET : 92811513800036  
 N° TVA : FR02928115138 - APE : 1623Z  
 N° Certificat PEFC : BVFR-PEFC-COC-1940347

**N° Client : SPACING NORD 005133**

**En charge de votre dossier :**

Commercial : ROBIN Patrice  
 Tél. : 0680342111  
 Email : n.robin@sodiff.fr  
 Deviseur : Nicolas Robin  
 Tél. :  
 Email : n.robin@sodiff.fr

**Donneur d'ordre :**

**SPACING NORD**  
 5004F RUE LOUIS BOUQUET  
 ZA DU BOIS  
 62840 FLEURBAIX  
 France

Contact devis : Monsieur PIERRE CRETEL  
 Tél : Port :  
 Mail : pierre.cretel@spacing.pro

**Votre référence: VIBA**  
**Référence Complémentaire :**

**Devis valable 2 mois et soumis à nos conditions générales de vente ci-après.**

**DATE LIMITE DE L'OFFRE : 30/06/2025**

N°	N° Ligne Comp.	Désignation	Qté	Prix Net HT	Montant Net HT
<p><b>BLOC PORTE 1 VANTAIL: PREMABOIS RIVES HOMOGENES - SUR CLOISON PLAQUES DE PLÂTRE</b>                      Fiche Produit : A 04/01                      Environnement : 8,03+00 kg eq.CO2/UF</p> <p><b>Vantail Principal :</b>                      Cadre Bois Dur LCA Qualité à Peindre                      Finition Stratifiée 2 Faces Identiques : Gamme LEADER 2022 à Définir                      Décor 2 Faces Identiques Isoplane:                      Dégraissé 2 Côtés                      Pose 4 Paumelles UNI BCP Position Standard                      Pose d'une Serrure 1 Point Sélection Ets MAGRI SURETE Axe à 50 NFQC Position Standard du Bas de Porte (béquille à 1045 bas de porte)                      Trou(s) de Fonction aux 2 Faces                      Avec Emballage Individuel Avec Etiquette de Repérage                      Huisserie 3 Côtés - Standard - Livré monté en Bloc :                      Bois Dur Bois Dur LCA, Qualité à Peindre arêtes Chanfreinées                      Profil: 43 x 16, Section de 116 mm                      Avec Rainure à Brique                      Talon Standard de 60 mm                      Pose 4 Paumelles UNI BCP                      Pose Gâche 1 Pt Ets MAGRI Position Standard du Bas de Porte (béquille à 1045 bas de porte)                      Avec Etiquette de Repérage</p> <p>Fiche produit :  <a href="https://www.ets-magri.com/produit/bloc-porte-bois/communication/premabois-stratifie-rives-homogenes-1v-simple-action-1-huisserie-bois-25-db-stratifie-rives-homogenes-interieur-tunnel">https://www.ets-magri.com/produit/bloc-porte-bois/communication/premabois-stratifie-rives-homogenes-1v-simple-action-1-huisserie-bois-25-db-stratifie-rives-homogenes-interieur-tunnel</a></p> <p>Dimensions : Vantail : 2040x930 Fond de Feuillure : 2048x934 Hors-Tout (sol fini) : 2086x1010 Passage Libre : Ouvrant à 90° = 864                      Sens : SENS À DÉFINIR LORS DE LA COMMANDE                      Repère : A (Qté : 11)</p>					
1		Référence : B1V_B_023964	11,00 UN	279,73	3 077,01
		ECOMAISON 46412019070	11,00 UN	1,35	14,85

**BLOC PORTE 1 VANTAIL: PREMABOIS RIVES HOMOGENES - SUR CLOISON PLAQUES DE PLÂTRE**

Fiche Produit : A 04/01

Environnement : 8,03+00 kg eq.CO2/UF

**Vantail Principal :**

Cadre Bois Dur LCA Qualité à Peindre

Finition Stratifiée 2 Faces Identiques : Gamme LEADER 2022 à Définir

Décor 2 Faces Identiques Isoplane:

Pose d'Oculus Verre STADIP 33/2 Diamètre 400 Parcloles Bois Dur Finition Brute à Peindre Position Standard selon

Plan Catalogue PB-306

Dégraissé 2 Côtés

Pose 4 Paumelles UNI BCP Position Standard

Pose d'une Serrure 1 Point Sélection Ets MAGRI SURETE Axe à 50 NFQC Position Standard du Bas de Porte (béquille à 1045 bas de porte)

Trou(s) de Fonction aux 2 Faces

Avec Emballage Individuel Avec Etiquette de Repérage

Huisserie 3 Côtés - Standard - Livré monté en Bloc :

Bois Dur Bois Dur LCA, Qualité à Peindre arêtes Chanfreinées

Profil: 43 x 16, Section de 116 mm

Avec Rainure à Brique

Talon Standard de 60 mm

Pose 4 Paumelles UNI BCP

Pose Gâche 1 Pt Ets MAGRI Position Standard du Bas de Porte (béquille à 1045 bas de porte)

Avec Etiquette de Repérage

Fiche produit :

<https://www.ets-magri.com/produit/bloc-porte-bois/communication/premabois-stratifie-rives-homogenes-1v-simple-action-1-huisserie-bois-25-db-stratifie-rives-homogenes-interieur-tunnel>

Dimensions : Vantail : 2040x930 Fond de Feuillure : 2048x934 Hors-Tout (sol fini) : 2086x1010 Passage Libre : Ouvrant à 90° = 864

Sens : SENS À DÉFINIR LORS DE LA COMMANDE

Repère : B (Qté : 2)

2	Référence : B1V_B_023966	2,00 UN	391,25	782,50
	ECOMAISON 46412019070	2,00 UN	1,35	2,70

**BLOC PORTE 1 VANTAIL: PREMABOIS VV CHARNIÈRES À RESSORT - A SCELLER SUR MUR MAÇONNÉ**

Fiche Produit : A 06/01

Environnement : 8,03+00 kg eq.CO2/UF

**Vantail Principal :**

Cadre Bois Dur LCA Qualité à Peindre

Finition Stratifiée 2 Faces Identiques : Gamme LEADER 2022 à Définir

Décor 2 Faces Identiques Isoplane:

Pose d'Oculus Verre STADIP 33/2 Diamètre 400 Parcloles Bois Dur Finition Brute à Peindre Position Standard selon

Plan Catalogue PB-306

Chant Droit avec Joint APD en Battement

Kit JointAnti Pince Doigt pour l'Huisserie en Fourniture Seule

Usinage Seul + Fourniture 4 Charnières LIOBEX N.36 Double Action Argent Position Standard

Avec Emballage Individuel Avec Etiquette de Repérage

Huisserie 3 Côtés - Standard - Huisserie livrée bottelée :

Bois Dur Bois Dur LCA, Qualité à Peindre arêtes Chanfreinées

Profil: VV Charnières, Section de 116 mm

Avec Rainure à Brique

Talon Standard de 50 mm

Sans Ferrage : Sans

Avec Etiquette de Repérage

Fiche produit :

<https://www.ets-magri.com/produit/bloc-porte-bois/communication/premabois-vv-charnieres-a-ressort-1v-va-et-vient-1-huisserie-bois-a-peindre-chant-droit-interieur-scelle-e>

Dimensions : Vantail : 2040x930 Fond de Feuillure : 2048x976 Hors-Tout (sol fini) : 2102x1084 Passage Libre : Ouvrant à 90° = 892

Sens : VA & VIENT

Repère : C

3	Référence : K_B1V_B_033985	1,00 UN	707,22	707,22
	ECOMAISON 46412019070	1,00 UN	1,35	1,35

**BLOC PORTE 1 VANTAIL: PREMABOIS ANTI-X - SUR CLOISON PLAQUES DE PLÂTRE**

Fiche Produit : F 01/01

Feu : PV non valide dans cette configuration

Acoustique de base : Performance acoustique diminuée ou non mesurée dans cette configuration

AntiX : Protection Anti-X

Environnement : PV non valide dans cette configuration

Vantail Principal :

Cadre Bois Dur LCA Qualité à Peindre

Finition Stratifiée 2 Faces Identiques : Gamme LEADER 2022 à Définir

Décor 2 Faces Identiques Isoplane:

Dégraissé 2 Côtés

Pose 4 Paumelles 160x80 Picarde à Billes Position Standard

Pose d'une Serrure 1 Point Sélection Ets MAGRI SURETE Axe à 50 NFQC Position Standard du Bas de Porte (béquille à 1045 bas de porte)

Trou(s) de Fonction aux 2 Faces

Avec Emballage Individuel Avec Etiquette de Repérage

Huisserie 3 Côtés - Standard - Huisserie livrée bottelée :

Bois Dur Bois Dur LCA, Qualité à Peindre arêtes Chanfreinées

Profil: 46 x 16 ISO + PLOMBE, Section de 116 mm, Joint Isophonique Fourni, non Posé en Feuillure

Avec Rainure à Brique

Talon Standard de 60 mm

Usinage Seul 4 Paumelles 160x80 Picarde à Billes

Pose Gâche 1 Pt Ets MAGRI Position Standard du Bas de Porte (béquille à 1045 bas de porte)

Avec Etiquette de Repérage

Fiche produit :

<https://www.ets-magri.com/produit/bloc-porte-bois/anti-rayon-x/premabois-anti-x-1v-simple-action-1-huisserie-bois-protection-plomb-ee-20-10eme-stratifie-chant-droit-interieur-plaques-de-platre>

Dimensions : Vantail : 2040x930 Fond de Feuillure : 2048x934 Hors-Tout (sol fini) : 2086x1010 Passage Libre : Ouvrant à 90° = 864

Sens : SENS À DÉFINIR LORS DE LA COMMANDE

Repère : D

4	Référence : K_B1V_B_033987	1,00	1 114,69	1 114,69
	ECOMAISON 46412019070	1,00	1,35	1,35

Nombre BP	15,00
Nombre vantaux	15,00
Nombre huisseries	15,00
Accessoires saisis à la ligne	0

Base taxe	Taux	Montant taxe
5 701,67	20,00 : FRA TVA 20% Taux normal	1 140,33
20,25	100,00 : ECOPARTICIPATION	20,25

MONTANT TOTAL HT	5 681,42 €
Montant taxes soumises	20,25 €
MONTANT TVA (20,00%)	1 140,33 €
Montant taxes non soumises	0,00 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>6 842,00 €</b>

Conditions de règlement : VIR 30 j. fin de mois le 15

**CONDITIONS D'ACHEMINEMENT A COCHER AU MOMENT DE LA COMMANDE :**

- Semi-Remorque avec hayon et transpalette.....80 € HT
- Porteur avec hayon et transpalette .....115 € HT
- Camion débâchable par les côtés .....Pas de surcoût

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE A COCHER POUR VALIDATION EN COMMANDE :**

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et les conditions générales de vente jointes à ce devis.

\* Conditions de règlement données sous réserve d'accord d'encours de notre assurance crédit valide au jour de livraison.

En cas de refus, suppression ou modification d'autorisation d'encours, nos conditions sont :

- Si constaté avant commande -> Virement à la commande.
- Si constaté avant ou en cours de fabrication -> Virement avant mise en fabrication ou livraison.

**RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR**

A compter du 1er janvier 2023, les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché national des Produits ou Matériaux de Construction destinés à la filière du Bâtiment (PMCB) seront tenues de contribuer au traitement de ces déchets, par le biais de contributions financières collectées par plusieurs éco-organismes.

L'application effective de cette participation financière (écocontribution) prendra effet au 1er mai 2023.

Dans ce cadre, tous les produits facturés par les Nouveaux Etablissements MAGRI, à partir du 1er mai 2023, sont assujettis à l'écocontribution quelle que soit la date des devis ou des commandes selon le barème Eco maison que vous pouvez retrouver sur notre site [www.ets-magri.com](http://www.ets-magri.com) rubrique Documentation.

## SAVOIR-FAIRE ET TECHNICITÉ

### 1. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent dans leur intégralité à toutes les ventes et/ou fabrications de produits et services consenties par notre société, livrés ou exécutés en France et à l'étranger. Elles en constituent les conditions essentielles et déterminantes. Aussi aucun de nos clients ne peut se prévaloir de clauses/termes stipulés sur leurs bons de commande ou tout autre correspondance qui nous seraient adressés.

Toutes conditions contraires et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant de nos clients ou de leur groupement, y compris ses éventuelles conditions d'achat et bons de commande, sont en conséquence inopposables à notre Société, sauf négociation loyale des présentes Conditions Générales de Vente et acceptation préalable et écrite des conditions particulières négociées par un membre de notre société clairement mandaté à cet effet.

### 2. Commandes

La commande doit être adressée à notre Société exclusivement par un support écrit et ne devient définitive qu'après confirmation écrite de notre Société. Toute annulation ou modification de commande devra faire l'objet d'une acceptation écrite de notre Société. En cas de modification, un nouvel accusé de réception de commande sera généré avec la nouvelle date de livraison et les frais induits par ces changements :

- Frais administratifs : 75€ par commande si la fabrication n'est pas lancée

- Frais de modification ou d'annulation : 75€ + les frais internes usine (paiement du prix correspondant à la partie de la commande qui serait déjà exécutée au jour de l'annulation/modification, frais de destruction,...)

Par ailleurs, il est expressément convenu qu'aucune demande de modification (produit, quantité, date et adresse de livraison) ou d'annulation de la commande ne pourra être opposée à notre Société passé un délai de **2 jours** à compter de la date d'émission de l'accusé de réception de commande, à l'exception des commandes effectuées avec service de livraison rapide qui deviennent ferme et définitive 2h après l'émission de l'accusé de réception..

### 3. Charge du transport et des risques

Sauf accord écrit des parties, la livraison s'entend de la mise à disposition des produits, avant déchargement, à l'adresse indiquée dans la commande et acceptée par notre Société. Nous nous réservons le choix du moyen de transport et du transporteur. Il revient au Client de prévoir les moyens nécessaires tant en matériel qu'en hommes, afin d'assurer les opérations de déchargement en toute sécurité dans une zone dédiée. Le Client s'engage à s'assurer que le chantier est accessible en semi-remorque standard et qu'il a le matériel ainsi que les autorisations et dérogations nécessaires pour décharger sur place. Dans le cas contraire, il doit notifier à notre Société par retour de mail, le type de prestation supplémentaire à prévoir. En cas de contraintes particulières (accès limité en hauteur, déchargement par le dessus du camion, zone de déchargement spécifique, route non goudronnée,...) et/ou si le chantier n'est pas accessible avec un camion porteur, le client devra le signifier à notre Société pour étude d'une solution et communication du surcoût induit.

En cas de recours à un transporteur indépendant de notre Société, ou d'enlèvement des produits directement par le Client au départ de nos usines, le Client ou le représentant missionné par le client doit prendre rendez-vous avec notre Société qui lui indiquera les modalités d'enlèvement qu'il s'engage à respecter.

Le transfert des risques relatifs s'effectue à la date de délivrance de la marchandise. A compter de cette date, le Client est seul responsable des produits et en supporte tous les risques.

En cas de retard de livraison imputable au Client, ou du fait d'une mauvaise organisation du Client, celui-ci supportera les frais en résultant.

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, la Société en avise le Client dans les meilleurs délais et est autorisé à procéder à des Livraisons partielles, en accord avec le Client. L'indisponibilité d'un Produit, pour quelque raison que ce soit, ne peut ouvrir droit à aucune indemnisation, sous réserve de tout engagement de fourniture expressément souscrit par notre Société.

### 4. Frais de stockage

Si nous devons stocker la commande, les coûts de stockage correspondants seront facturés au Client selon la méthode de calcul suivant :

- Stockage palette : 150€ par palette + 50€ par palette x nombre de semaines commencées
- Stockage autre : Frais de stockage x nombre de semaines commencées

Dans les deux cas, si la livraison a été refusée les frais de re-livraison seront facturés en sus.

### 5. Délais de livraison

La Livraison dans les délais convenus ne peut être sollicitée par le Client que si le Client est à jour de ses obligations envers notre Société, lorsque notre Société a exigé le respect par le Client desdites obligations aux fins de livraison par notre Société des produits commandés.

Les délais de livraison présentent, sauf négociation particulière, qu'un caractère indicatif, notre Société s'efforçant de respecter les délais convenus. En conséquence, aucune pénalité appliquée d'office par le Client, de quelque nature que ce soit, ne sera due, ni aucune annulation de commande imposée, en cas de retard de livraison et ce, notwithstanding l'existence de clauses contraires dans les éventuelles conditions d'achat du Client. Notre Société est en outre entièrement libérée de son obligation de livrer en cas de force majeure telle que définie sous l'article 8 ci-après. Dans cette hypothèse, notre Société tiendra le Client informé, en temps opportun, des cas et évènements susmentionnés.

### 6. Réserves et retour des Produits

Le Client doit procéder, lors de la Livraison, au contrôle des marchandises à l'arrivée (état et nombre d'unité de manutention) pour déceler les éventuels avaries, manquants ou autres vices ou non-conformités des produits livrés au bon de livraison ou à la Commande. Les frais et les risques afférents à cette vérification sont à la charge du Client. Toute réserve du Client à cet égard doit être mentionnée avec précision sur le bon émarginé du transporteur, et non sur le bon de livraison de notre Société qui ne pourra être tenu comme pièce justificative en cas de litige. Les réserves imprécises de type « Sous réserve de déballage » n'ont aucune valeur juridique, il est donc important de mentionner clairement la quantité, la nature du produit et du litige. Les réserves doivent être notifiées par le Client à notre Société et au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception en joignant copie du bon de livraison, dans un délai de **trois jours** à compter de la mise à disposition des produits du Client, sous peine d'irrecevabilité des réclamations auprès du transporteur (art. L.133-3 du Code de commerce).

Il appartient au Client de fournir tous justificatifs fondant ses réclamations.

Toute réclamation au titre de la non-conformité des produits qui ne serait pas adressée après réalisation des examens et tests nécessaires des produits à réception, ou qui serait effectuée sans fourniture à notre Société des justificatifs des non conformités alléguées, sera irrecevable et la responsabilité de notre Société au titre de son obligation de délivrance conforme des produits ne pourra plus consécutivement être engagée. Enfin, aucun retour de produits ne peut intervenir sans l'accord préalable, express et écrit de notre Société.

### 7. Garantie

Nos produits sont garantis au titre du bon fonctionnement pour une durée limitée à 2 ans. Pour autant, nos produits participent également à la fonction « clos » de l'ouvrage, qui permet d'isoler les occupants de l'extérieur, pourront selon le cas entrer dans le cadre de la garantie décennale.

Dans tous les cas, le Client devra adresser sans attendre à notre Société une lettre recommandée avec avis de réception en indiquant les désordres.

### 8. Responsabilités

Sont exclus les défauts ou détériorations provoqués par l'usure normale, par le non-respect de la

règlementation professionnelle « métier », des procès-verbaux, des normes françaises et européennes et/ou des recommandations de notre Société (instructions techniques et notice de montage), par une utilisation non conforme aux règles de l'art ou aux D.T.U. correspondants, par un entretien insuffisant, stockage inadéquat ou non conforme à nos instructions ou en cas de modification ou de transformation des produits par le Client ou un tiers. Dans le cas d'assemblage faisant appel à des produits de notre Société et des produits d'autres sociétés, leur compatibilité à la pose devra avoir été contrôlée au préalable par l'installateur. En tout état de cause, notre Société ne pourra être tenue pour responsable d'un mauvais fonctionnement de l'ensemble, voire du danger pour les utilisateurs finaux.

A ce même titre, si la conformité de nos produits livrés par rapport à la commande n'est pas engagée, aucun report ou minoration de nos paiements ne pourra être acceptée.

En toute hypothèse, la responsabilité de notre Société est exclusive de toute indemnisation de dommage indirect, consécutif ou immatériel. Elle est, en tout état de cause, limitée au montant du prix des produits concernés.

### 9. Exonération de responsabilité en cas de force majeure

Conformément à l'article 1218 du Code Civil, « il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ». En cas de force majeure, les obligations de notre Société seront suspendues de plein droit et sans formalité et sa responsabilité dérogée en cas de survenance d'un tel événement. Répondent notamment à cette définition, les événements suivants : guerre, mouvements populaires, actes de terrorisme, cataclysme naturel, épidémie, accidents industriels, défaillance d'un fournisseur ou prestataire ou tout autre événement échappant au contrôle de notre Société.

### 10. Prix

Les prix des produits faisant l'objet d'une commande spécifique du Client, devant être exécutée sur la base du cahier des charges du Client, sont soumis à l'établissement d'un devis préalable de notre Société reprenant les données communiquées par le Client et définissant notamment les produits susceptibles d'être fabriqués par notre Société et le prix de vente desdits produits réservé au Client pendant la durée de validité du devis établi par notre Société.

Les prix indiqués dans nos tarifs et devis le sont à titre indicatifs. Ils sont révisables à tout moment en fonction de l'évolution des cours des matières premières, des évolutions technologiques, des coûts de main d'œuvre, des coûts des contrôles techniques et acoustiques ou toutes autres modifications décidées par le législateur (y compris éco participation sous les identifiants Ecomaison : MAGRI FR426191\_04ZSLB).

Les tarifs de notre société sont à la disposition de nos clients sur simple demande.

### 11. Conditions de paiement

L'acceptation d'une Commande peut être subordonnée à la constitution de garanties de la part du Client. Notre Société se réserve le droit d'exiger des garanties ou le paiement comptant à la Commande ou à la Livraison. Notre Société se réserve le droit de refuser la Commande en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit, ou passée de mauvaise foi.

### 12. Délais de paiement

Sauf conditions particulières convenues avec le Client lors de l'acceptation de commande, la facture doit être payée comptant au siège de notre Société. La facture est considérée comme réglée lorsque le montant qui y figure est crédité sur le compte bancaire de notre Société.

Les règlements interviendront par tout mode de paiement conforme à la réglementation française.

Dans le cas de traites acceptées, ces dernières doivent nous être retournées dans un délai maximum de 10 jours. Toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu, après notification par notre Société d'une mise en demeure préalable restée sans effet, au versement de plein droit de pénalités de retard calculées sur le montant de la somme restant due au taux de une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues à notre Société. En cas de retard de paiement, notre Société pourra de son propre gré :

- suspendre ses obligations concernant la commande visée par le retard ainsi que toutes les commandes en cours jusqu'à complet règlement des sommes que le Client reste lui devoir,
- résilier de plein droit la vente, notre Société pouvant, si le Client venait à faillir à son obligation de restituer les produits en cause, demander en référé la restitution desdits produits, ce sans préjudice de la faculté d'obtenir en sus le versement de tout dommages et intérêts au titre de ladite résiliation. Cette résiliation frappera non seulement la commande en cours mais aussi, si notre Société le souhaite, toute ou partie des commandes impayées antérieures ou à venir, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non.

Le Client devra rembourser l'ensemble des frais supportés par notre Société et occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Les acomptes versés par le Client seront conservés par notre Société.

### 13. Réserve de propriété

Les produits vendus demeurent la propriété de notre Société jusqu'à l'encaissement effectif de la totalité des factures, conformément aux articles 2367 à 2372 du Code civil. Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, tous les risques afférents aux produits vendus sont à la charge du Client dès l'acceptation desdits produits à la livraison. Le Client cède dès à présent à notre Société toutes créances qui naîtraient de la revente des produits impayés sous réserve de propriété.

### 14. Confidentialités

La Société et le Client reconnaissent qu'ils pourront, dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales, se voir confier des informations confidentielles de nature technique, commerciale, marketing, financière ou relatives à des éléments auxquels des droits de propriété intellectuelle sont attachés. Cette liste n'est toutefois pas limitative. Ces informations ne devront pas, d'une quelconque façon, être divulguées à des tiers. Les documents confidentiels demeurent la propriété de notre Société.

### 15. Propriété Intellectuelle et industrielle

La conclusion d'une commande et la relation commerciale entre notre Société et le Client n'entraînent aucun transfert de propriété ou de jouissance au Client des droits de propriété intellectuelle et industrielle de notre Société, et notamment des droits d'auteur, de dessins et modèles, des marques, des brevets, de noms de domaine ou de tout autre signe distinctif, dont les dénominations, logos, noms commerciaux et enseignes, ainsi que des droits sui generis. Toute utilisation, sous quelque forme ou nature que ce soit par le Client de ces droits requiert le consentement préalable et écrit de notre Société.

Le Client s'interdit toute réclamation ou revendication, quel qu'en soit l'origine, relative aux éventuels droits de propriété intellectuelle et industrielle afférents aux produits vendus.

### 16. Droit applicable - Attribution de compétence

L'ensemble des relations contractuelles entre notre Société et le Client issues de l'application des présentes conditions générales de vente, et les éventuels accords particuliers qui pourraient être conclus, et tous les litiges en découlant, quelle qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit français. Sous réserve de l'application des dispositions du décret 2009/1384 du 11 novembre 2009 relatif à la spécialisation des juridictions en matière de pratiques restrictives de concurrence, tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies entre notre Société et le Client, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sera soumis à la compétence du Tribunal de commerce du Siège social de notre Société, nonobstant toute demande incidente ou d'appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs. Cette clause d'attribution de compétence s'appliquera même en cas de référé.



## Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

Nos marchandises, même si celles-ci sont vendues « FRANCO » voyagent aux risques et périls du destinataire (conformément à nos Conditions Générales de Ventes).

En effet, le destinataire qui a pris possession de la marchandise sans réserve, est considéré comme ayant reçu celle-ci intacte, complète et correspondante à tous égards au libellé du bon de livraison.

Une réclamation ultérieure ne pourra pas donner de suite favorable au traitement du litige au titre de la responsabilité du transporteur.

De ce fait, en cas d'avarie ou de manquant, il est primordial **d'effectuer les réserves sur la lettre de voiture du transporteur** et non sur le bon de livraison qui ne pourra être reconnu comme pièce justificative.

Les réserves doivent être **confirmées au transporteur par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables** (article 105C du Code de commerce), et une copie nous être transmise.

## Pensez à prendre des photos.

Une photo des palettes au sol, ou encore dans le camion ou de la marchandise à l'ouverture des bâches permet de **détecter l'origine du problème en évitant toute interprétation.**

Elle sera systématiquement demandée afin de départager les responsabilités pour engager rapidement les actions à mener.



## Les avaries et contrôle du nombre d'unité de manutention au déchargement incombent au destinataire.

Il incombe au destinataire de **prévoir les moyens nécessaires tant en matériel qu'en hommes**, afin de notifier **systématiquement** sur la lettre de voiture le **nombre d'unité de manutention reçu** et d'assurer les opérations de déchargement en toute sécurité. Ces opérations sont effectuées sous sa responsabilité.

Ainsi, les avaries subies au moment du déchargement ne pourront pas engager la responsabilité du transporteur. De même, tout écart d'unité de manutention non identifié sur la lettre de voiture ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation.



## Les réserves émises doivent préciser clairement la nature et l'importance du litige.

Lorsqu'un transporteur prend en charge une marchandise, celui-ci a pour responsabilité de contrôler que la marchandise qui lui est confiée est correctement emballée, chargée et ne comporte pas d'avarie.

Les réserves imprécises de type « Sous réserve de déballage » font perdre le recours contre le transporteur (code LAMY du transport) sans pour autant pouvoir se retourner contre l'expéditeur.

Il est donc important de mentionner clairement **la quantité, la nature du produit et du litige** tels que « deux palettes d'huisseries abîmées - coins cassés » ou encore « un bloc porte manquant ».